



Malfaçons après des travaux sur un toit

Par **california**, le **11/05/2008** à **08:55**

Bonjour, je vous expose notre mésaventure avec notre toit.
Nous avons fait construire une maison en 2004 qui présentée des problèmes d'étanchéité au niveau de la noue du toit, après le passage d'un expert nous avons eu gain de cause pour refaire la noue et le faitage de la maison.
Nous contactons un artisan qui a réalise un devis et après accord de la décennale a commencé le chantier.
A la fin des travaux, nous avons constaté des malfaçons, l'artisan ne veut rien savoir.
Egalement le nombre de tuiles facturées est supérieur au nombre de tuiles réellement changées 288 tuiles ont été facturées Dans les faits nous avons constaté le changement de moins d'une centaine de tuiles.
J'ai convoqué l'artisan pour essayer de trouver une solution, il est resté sur sa position, pour ma par j'ai refusé de payer la totalité des travaux.
J'ai fait constate les malfaçons par un huissier de justice, ce dernier a pris des photos et constitué un dossier accablant le travail réalisé.
Nous avons demandé à l'artisan une copie de son assurance professionnelle par courrier recommandé, aucune réponse.
L'artisan nous a menacés d'aller en justice mais pas de nouvelles !
Nous pensons sincèrement porter l'affaire en justice.
Actuellement nous sommes avec un toit présentant des malfaçons nous aimerions savoir si nous pouvons refaire les travaux avant une décision de justice ?
Merci d'avance pour vos conseils.